

Ua

secteur correspondant au centre ancien du bourg

Uap

secteur correspondant au centre ancien de Passay

Ub

secteur d'extension des centres anciens du bourg et de Passay

Uc1

secteur des villages de Tréjet et La Thuillière

Uc2

secteur déjà urbanisé (SDU) de Fablou / La Landaiserie et de La Buchetière

Ue1

secteur économique du parc d'activité de Tournebride

Ue2

secteur économique du parc d'activité du Bois Fleuri

Ul

secteur d'équipement public et/ou d'intérêt collectif

A

secteur agricole "ordinaire"

Ap

secteur agricole piscicole

Av

secteur agricole viticole

Ar

secteur agricole viticole remarquable

1AUb

secteur d'urbanisation à court et moyen terme, à vocation principale d'habitat

1AUe2

secteur d'urbanisation à court et moyen terme du parc d'activités du Bois Fleuri

1AUz

secteur d'urbanisation à court et moyen terme, à vocation principale d'activités commerciales en compatibilité avec le SCOT du Pays de Retz

2AUb

secteur d'urbanisation à moyen ou long terme, à vocation principale d'habitat

2AUe2

secteur d'urbanisation à moyen ou long terme du parc d'activités du Bois Fleuri

N

secteur naturel "ordinaire"

NL

secteur naturel de loisirs

NF

secteur naturel faisant l'objet d'un plan simple de gestion (PSG)

Nr

secteur naturel remarquable

SECTEURS SOUMIS À DES DISPOSITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DES SOLS

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au titre de l'article L151-6 du CU

Bâtiment dont le changement de destination est autorisé (sous réserve de l'avis confirmé de la CDENAF ou de la CDVPS) au titre de l'article L151-11 du CU

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU

ELEMENTS DE PAYSAGE OU DE PATRIMOINE A PRESERVER

Patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du CU

Arbre isolé d'intérêt paysager à préserver au titre de l'article L151-19 du CU

Haie ou alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (inventaire 2017)

Espace paysager à préserver au titre de l'article L151-23 du CU

Haie bocagère à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Espace à planter à mettre en valeur au titre de l'article L151-23 du CU

Sentier de petite randonnée à préserver au titre de l'article L151-19 du CU

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

Inventaire zone humide au titre de l'article L151-23 du CU

LOI LITTORAL

Coupure d'urbanisation

Espaces Proches du rivage

Espace remarquable (Zonage Ar et Nr, CF supra)

Liste des emplacements réservés		
Numéro	Désignation	Surface en m²
1	Cheminement doux	0,22
2	Accès à la future zone d'habitat	0,22
3	Tratement de carefour	0,04
4	Liaison douce	2,13
5	Tratement de carefour	0,11
6	Tratement de carefour	0,46
7	Aménagement de sécurité / entrée de ville	0,47
8	Liaison douce	2,37
9	Tratement de carefour	0,05
10	Tratement de carefour	0,05
11	Aménagement de sécurité / traitement de carefour	0,06
12	Chemins de village	0,34
13	Aménagement de sécurité	0,04
14	Aménagement de sécurité	0,06
15	Aménagement de sécurité	0,03
16	Aménagement de sécurité	0,04
17	Extension de la station d'épuration	2,87
18	Accès à la future zone piscicole	0,22
19	Zone de stationnement	0,21
20	Zone de stationnement	0,07
21	Zone de stationnement	0,28
22	Liaison douce	2,57
23	Liaison douce	0,34
24	Liaison douce	0,77
25	Liaison douce	0,62
26	Liaison douce	0,22
27	Liaison douce	1,48
28	Liaison douce	1,25
29	Liaison douce	1
31	Secteur tertiaire	0,48

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision d'un bornage

Source cadastre : cadastre.data.gouv.fr, mise à jour de Octobre 2020

Futur Proche

aménagement, urbanisme & paysage

biotope

Commune de la Chevrolière

La Chevrolière

L'eau et la terre nous sont propices

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'arrêt

Règlement graphique
Bourg

Echelle 1 / 5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du : 27 janvier 2022

Pour la commune de La Chevrolière

Le Maire

Sigle officiel : 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 0 2 40 76 56 56

Agence Bretagne : 6 rue de Porten / 29 200 BREST / 0 2 98 45 97 32 29

10 contact@f-p-proche.fr / www.f-p-proche.fr